

NOTRE OFFRE DE SERVICE

Sous la responsabilité du médecin du travail, l'équipe pluridisciplinaire est à votre écoute pour vous aider dans la prévention des risques professionnels et le maintien en emploi de vos salariés.

Identifier des risques professionnels

Appréhender les conditions de travail lors des visites d'entreprise,

Repérer les dangers et identifier les risques,

Réaliser la fiche d'entreprise.

Evaluer les risques professionnels

Réaliser des études de poste de travail.

Réaliser des métrologies dont les résultats seront exploités par l'équipe pluridisciplinaire puis rendus sous forme de préconisations : bruit, éclairage, produits chimiques (poussières, solvants...).

Sensibiliser

Action de sensibilisation sur des thématiques diverses (Risques psychosociaux, travail sur écran, risques bruit et chimique...).

Conseiller

Guider et inciter les entreprises dans la réalisation ou la mise à jour de leur document unique d'évaluation des risques (DUERP).

Préconiser des moyens de prévention collective ou des équipements de protection individuelle adaptés (EPI) et mettre en lien avec les fabricants.

Conseiller sur les produits chimiques, leur substitution et l'amélioration de leurs conditions d'utilisation, de manipulation et de stockage, et aider à l'évaluation du risque chimique.

Réaliser des études ergonomiques de correction : mise en évidence et proposition d'axes d'améliorations pour aménager des postes de travail en industrie ou tertiaire, (demande d'avis sur l'achat d'outils/matériels).

Réaliser des études ergonomiques de conception : afin d'anticiper les potentiels problématiques (aide pour l'aménagement de locaux, mise en place d'une nouvelle ligne, gestion des flux, création de nouveaux locaux).

Informier

Informier les entreprises sur leurs différentes obligations en termes de Santé au travail (visites médicales, document unique, démarche de prévention des risques...).

Informier les acteurs de l'entreprise en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Diffuser des plaquettes de prévention, et communiquer par site internet et courriel ponctuel l'actualité sur la prévention en santé au travail.

Accompagner dans le maintien dans l'emploi

Une assistante sociale intervient à la demande du médecin du travail. Elle écoute, informe et appuie le salarié dans les démarches envisagées en relation constante avec le médecin du travail ; elle prend le relais pour établir un diagnostic social de la situation du salarié en relation avec la santé au travail.

STLN est à votre disposition au 04 77 68 28 44 (numéro du siège) ou prevention@stln42.fr pour répondre à toutes vos questions et vous aider dans votre démarche